

Consultant en navigation
intérieure (fleuves, rivières,
canaux, plans d'eau fermés)

Conseil en communication



Solutions en navigation
professionnelle et de plaisance –
chefs de bord, conducteurs et
équipages – réglementations –
occupations du domaine public

CERTIFICAT DE QUALIFICATION DE L'UNION

QUELLES OBLIGATIONS ESSENTIELLES POUR LES PROFESSIONNELS EN
ACTIVITE AVANT LE 18 JANVIER 2022.

Le 24 juin 2022

Membre d'équipage (bateau de commerce)	Conditions spécifiques	Obligation de certificat de qualification
▪ Conducteur d'un bateau sans moteur ou qui ne dépasse pas 4,5 kW (6,1 cv)	Si pas au-delà de 12 passagers transportés.	Non
▪ Conducteur avec permis de conduire un bateau de plaisance	Si pas au-delà de 12 passagers transportés.	Non
▪ Conducteur à certificat de capacité national : ♦ catégorie PA ♦ catégorie PB ♦ catégorie PC	PA : pour bateau à passagers non motorisé d'une longueur inférieure à quinze mètres, qui transporte des passagers en service saisonnier sur un parcours précis et limité à une section de voie d'eau non reliée au réseau communautaire ou à un plan d'eau restreint. PB : pour bateau à passagers d'une longueur d'au plus trente-cinq mètres autorisé à transporter au plus soixante-quinze passagers et qui effectue des services saisonniers sur un parcours précis et limité à une section de voie d'eau intérieure nationale non reliée à une voie d'eau intérieure d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou sur un plan d'eau restreint. PC : Pour bateau de marchandises d'une longueur inférieure à vingt mètres.	Non mais possibilité d'y passer.
Conducteur à certificat de capacité européen pour la conduite des bateaux de commerce (<i>voies d'eau du groupe A ou B</i>)	Certificats valables jusqu'au 17 janvier 2032 mais ils ne sont plus délivrés.. Il faut continuer à renseigner le livret de formation en vue de la transformation en certificat de qualification. Pour les candidats ayant réussi l'épreuve théorique avant le 17/01/2022, elle reste valable 5 ans, obligation de passer au certificat de qualification	Oui mais au plus tard en janvier 2032.
Membre d'équipage de pont à livret de service validé par l'administration. Validation datant d'au plus un an.	Passage au certificat de qualification selon nombre d'heures de navigation justifiées correspondant à la qualification demandée. D'autres justificatifs seront demandés selon la qualification visée (<i>homme de pont, matelot, ...</i>).	Oui mais au plus tard en janvier 2032 ou au renseignement de la dernière page du livret de service.
Membre d'équipage à attestation spéciale passagers et / ou radar	Valable 10 ans	Oui mais au plus tard en janvier 2032.
Attestation spéciale passagers	Si pas au-delà de 12 passagers transportés.	Non

Toute démarche doit être ouverte au portail du ministère de la transition écologique.

<http://www.fluvial.developpement-durable.gouv.fr> - rubrique "vos démarches"

ou plus directement

[Vos démarches - Transport fluvial et professionnels de la voie d'eau \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Vincent MELGOSO

☎ 1426, route de Fronton - 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS – ✉ Naviguervers@fluviaconseil.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION DE L'UNION

QUELLES OBLIGATIONS POUR LES PERSONNES SANS ACTIVITE OU NE
POUVANT LE PROUVER AVANT LE 18 JANVIER 2022.

1 ° Il faut s'inscrire auprès d'un centre de formation agréé, deux seuls l'étant aujourd'hui. Ces centres n'assurent de formation que pour les niveaux de **matelot** et de **timonier** qui ouvrent la voie vers des postes de niveau de commandement.

Centre de formation d'apprentis de la navigation intérieure (CFANI)
43, rue du Général-de-Gaulle
78490 Le Tremblay-sur-Mauldre

Lycée polyvalent Émile Mathis
4, rue du Marais
67300 Schiltigheim

2 ° Pour le niveau d'**homme de pont**, la formation qui dure au moins trois jours est assurée par des formateurs qualifiés à bord d'un bâtiment ou dans une installation à terre pour que les éléments pratiques de la formation puissent être enseignés dans des conditions réelles. Un contact est possible avec l'organisme de formation suivant :

Flots-formations@orange.fr

Le 24 juin 2022

* * *